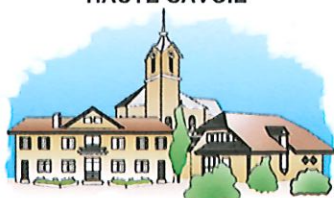


MAIRIE de FRANCLENS

HAUTE-SAVOIE



www.franclens.fr

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 septembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : **14 septembre 2021**

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM. BETRIX Jean-Luc, CINQUIN Jean-Marc, MESSIER Jean-Charles, FLACHERON Franck, Mmes LEHUÉDÉ Chrystèle, PIROUX Corinne, M. DEPIGNY Adrien (arrivé à 19h30).

ABSENTS excusés :

Mme ALBERT Emilie donne procuration à M. LAVILLE Léon, Mme BODENON Audrey donne procuration à Mme SAUVOUREL Véronique.

Secrétaire élu : M. MESSIER Jean-Charles

A la demande du Maire, le conseil accepte à l'unanimité des membres de rajouter un point à l'ordre du jour :

Evacuation de voitures et déchets divers en bordure du Rhône

Cette question sera examinée pendant la réunion.

1-APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

2 – EVACUATION DE VOITURES ET DECHETS DIVERS EN BORDURE DU RHONE (DELIBERATION N° 2021-25)

Le Maire informe qu'après différents contacts pris auprès de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), aucune convention n'a aboutie à ce jour. Il propose donc au conseil de financer intégralement l'opération à l'aide des crédits prévus au budget puis de solliciter à nouveau la C.N.R. après coup pour un éventuel accompagnement financier. Il ajoute qu'il faudra communiquer autour de l'opération qui débutera début novembre, et qu'il a déjà fait le nécessaire auprès de l'école de Chêne-Franclens-St Germain.

Vu le mémoire technique et le devis établis par la société Rhéologik, pour les travaux d'évacuation de voitures et déchets divers en bordure du Rhône,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'offre présentée par la société Rhéologik pour un montant de 24 960 € TTC.

AUTORISE le Maire à valider le devis.

DEMANDE au Maire d'engager les démarches auprès de la C.N.R. pour solliciter un éventuel soutien financier.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la C.N.R., le cas échéant.

S'ENGAGE à régler ces dépenses à l'aide des crédits inscrits à l'article 611 du budget communal 2021.

3- EXONERATION DES LOYERS ET CHARGES DE LA MFR SEMINE (DELIBERATION N° 2021-26)

Vu la demande du 05 juillet 2021 de la Maison Familiale Rurale de la Semine qui sollicite la municipalité pour l'exonération de la taxe foncière, du loyer et de la taxe d'ordures ménagères en raison du bilan financier qui présente toujours des difficultés ;

Le Maire propose d'aider la MFR encore cette année. Au vu de la légère amélioration de la situation par rapport aux précédents bilans, il ajoute que dès lors que le bilan financier sera positif il faudra mettre fin à ce soutien financier.

Il donne la parole à M. FLACHERON qui précise que l'amélioration est due à une baisse drastique de la masse salariale, à un abaissement de la dette auprès des MFR et de la ré-augmentation des effectifs. Le Maire ajoute qu'en plus de l'aide financière apportée, il y a aussi des services rendus par les services techniques comme le ramassage des cartons et la tonte d'une partie du terrain.

Le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité moins une voix contre (JM.CINQUIN) et trois abstentions (A.ROLLIER, V.SAUVOUREL et A. BODENON par pouvoir).

DECIDE d'exonérer la Maison Familiale rurale de la Semine, pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 :

- du paiement du loyer mensuel.
- du remboursement total des taxes foncières et d'ordures ménagères concernant les locaux mentionnés dans le bail.

4- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Le Maire informe que l'article 1383 du code général des impôts au 1er janvier 2021 permet aux communes qui le souhaitent de limiter l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Baties (TFPB) pour les constructions nouvelles achevées à partir du 02/01/2021. Les communes doivent choisir :

- d'appliquer la délibération à l'ensemble des constructions nouvelles ou seulement aux constructions nouvelles qui ne sont pas financées aux moyens de prêts aidés par l'état,
- le taux d'exonération de la base imposable, avec un minimum de 40% imposé par l'article de loi.

Le défaut de délibération prise par les communes, vaut un taux d'exonération 100%.

LE CONSEIL MUNICIPAL, fait à l'unanimité le choix de ne pas délibérer et donc d'exonérer pendant 2 ans les nouvelles constructions à taux plein.

Le Maire donne la parole à Véronique SAUVOUREL qui explique au Conseil, l'analyse financière établie par M. David BOUVIER, Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Rumilly-Alby. Il en ressort qu'afin de financer les futurs projets : aménagement des abords de la salle des fêtes, de la route de chez Derippaz et de la zone de tri sélectif à l'entrée du village, au coût important (1 500 000€ environs), et pour palier à la perte de recettes due au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique, il faudra rechercher de nouvelles recettes. Après réflexion, il s'avère que l'augmentation des impôts locaux est inévitable. Véronique présente les ressources fiscales 2021,

les dépenses prévues sur le bâti par la commune, et des simulations d'augmentation de la taxe foncière de 1% à 3%. Le Conseil se montre favorable à une augmentation de 3 % pour 2022. Ce taux sera voté avant le 15 avril 2022. Le Maire remercie Véronique pour le travail effectué.

5- PRET BANCAIRE POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CURE (DELIBERATION N° 2021-27)

Après avoir pris connaissance des offres de financement de la réhabilitation de la cure en 2 logements, établies par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et le Crédit Agricole des Savoie ;

Le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ l'offre de financement la moins disante, soit celle de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour un emprunt moyen long terme de la somme de 225 000 euros, au taux de 0.39 % sur 10 ans à échéances trimestrielles.

APPROUVE les conditions financières.

AUTORISE le Maire à signer les contrats de prêt.

6- CREATION D'UN OSSUAIRE

Le Maire informe que depuis la loi du 19 décembre 2008, un ossuaire convenablement aménagé et affecté comme tel à perpétuité par arrêté du maire est obligatoire pour la réinhumation. Il est destiné à recevoir les restes des corps inhumés retirés des fosses en terrain commun après expiration du délai de cinq ans, ainsi que les restes des corps inhumés dans les concessions dont la durée est expirée et qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises après constat d'abandon. Il explique au conseil avoir consulté différentes entreprises pour la réalisation de celui-ci et qu'il est en attente des devis. Il ajoute qu'après réalisation, il prendra un arrêté portant création d'un ossuaire au sein du cimetière communal.

7-QUESTIONS DIVERSES

➤ ABORDS SALLE DES FETES

Le Maire annonce qu'il a vu dernièrement le notaire et que celui-ci lui a indiqué que le partage judiciaire concernant les terrains à acquérir en face de la salle des fêtes n'est toujours pas réglé et ne le sera pas d'ici la fin de l'année. La maîtrise d'œuvre ne peut donc pas être lancée. Il rappelle que l'obligation de mise aux normes d'accessibilité était de 5 ans, soit jusqu'en 2022. Après contact pris auprès de la DDT, un report peut être demandé pour cause de force majeure. Un courrier va être adressé à Monsieur le Préfet dans ce sens pour obtenir un délai supplémentaire de 3 ans. Une Déclaration d'Utilité Publique sera lancée si le partage judiciaire n'aboutit pas.

➤ REMISE EN ETAT DES CHEMINS

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part de Mme Laurence ORMEAU qui souhaite remettre en état quelques chemins disparus ou plus praticables, avec d'autres Franclinoises. Elle propose de venir présenter leur projet auprès du conseil. Le conseil accepte une présentation lors de la prochaine séance.

➤ RTE – MISE EN PATURAGE

Le Maire informe que la société RTE l'a sollicité pour demander son accord pour la mise en pâturage d'une parcelle communale et proposer une convention. Il explique que l'entretien sous les lignes est actuellement effectué par RTE à l'aide de machines. Il exprime son désaccord vis-à-vis de ce projet qui pour lui va créer des travées sous les lignes à haute tension en dessouchant. Le conseil refuse la convention proposée par RTE.

➤ **INCIVILITES**

Le Maire explique qu'il a eu la désagréable surprise de retrouver samedi matin dernier, deux drapeaux qui ont été enlevés sur la façade de la mairie. L'un a été retrouvé sur le toit, l'autre sur le monument aux morts. Il regrette ces incivilités qui touche à un symbole de la République. Aussi, il informe que désormais le WC PMR sous la mairie est fermé la nuit suite à de nombreux squattages et, déjà, à des dégradations.

➤ **SAFER - VENTE DE PARCELLES AGRICOLES**

Lors de la dernière réunion, le conseil s'est prononcé en faveur de l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts PECHERAND. La vente est actuellement suspendue en raison du décès de l'un des propriétaires.

➤ **TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CURE**

Jean SOGNO annonce que les travaux se déroulent normalement. Quelques réajustements sont à prévoir, notamment l'obligation de carreler la cuisine existante, de créer un faux plafond dans le logement supplémentaire et la suppression d'une cheminée. La commission travaux se réunira prochainement.

➤ **TERRASSE DU P'TIT CAFE**

Les travaux de création d'un muret sont terminés. Le Maire ajoute que malgré tout, il y a toujours de l'eau qui stagne sur le sol.

➤ **DESSOUCHAGE AU 9 LOTISSEMENT DU BOIS FLEURI**

Le Maire informe que pour les travaux de dessouchage ont été réalisés par les services techniques au logement communal.

➤ **REPAS DES ANCIENS**

Léon LAVILLE annonce que le repas des anciens n'aura pas lieu encore cette année en raison de la crise sanitaire et qu'il sera remplacé par la distribution de colis comme l'année dernière qui a été bien appréciée. Il ajoute que la commission se réunira bientôt et qu'il a déjà contacté des fournisseurs pour obtenir des devis.

➤ **CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE**

Jean SOGNO demande à ce que soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion, le choix du mode de chauffage de l'église.

➤ **CLOCHES**

Suite à un dysfonctionnement, la société SAE est intervenue à deux reprises.

➤ **JARDINS DE LA HAUTE-SAVOIE**

Véronique SAUVOUREL présente les photographies prises lors du pot d'accueil organisé par l'association Nature et Terroirs à la Balme-de-Sillingy le 1^{er} septembre dernier. Elle remercie l'association pour le très bon accueil reçu. Elle informe que les membres du conseil sont conviés à la traditionnelle soupe des jardins, sur inscriptions préalables. Elle ajoute que le pylône devra être récupéré pour l'hiver afin d'être repeint.

➤ **ROND-POINT A L'ENTREE DU VILLAGE**

Véronique SAUVOUREL informe que le rond-point est en cours de réaménagement avec la plantation de lavandes et l'installation prochaine de pouzzolane.

➤ **TRAVAUX SUR VOIRIE**

Alain ROLLIER annonce qu'il a rendez-vous demain avec la société SER Semine pour faire le point sur les travaux de voirie à réaliser.

➤ **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUI**

Le Maire explique que lors de l'enquête publique deux remarques ont été déposées sur le registre de concertation mais qu'aucune des deux n'a pu être prise en compte car elles étaient hors-sujet. Il ajoute qu'un rendez-vous de présentation est programmé vendredi 24 septembre avec Mme Audrey BRIANCON, nouvelle responsable du service urbanisme à la Communauté de Communes Usses et Rhône suite au départ de M. Hugo CARRÉ.

Fin de la séance : 21h30

Le secrétaire de séance
M. Jean-Charles MESSIER

LE MAIRE,
M. Jean-Louis MAGNIN

DATE D’AFFICHAGE : 05/10/2021